

# Bilan de mandat 2020-2026 : Sport et associations

**ROUILLER Rozenn**  
UNIS POUR BATIR DEMAIN Montpon-Ménestérol Montignac

Les associations sont la **clé de voute du lien social**. Elles représentent les forces vives de la cité. Elles participent au dynamisme local et les événements qu'elles créent animent la commune et attirent le public. Les associations sont souvent à l'origine d'événements fédérateurs C'est la raison pour laquelle, la politique d'une municipalité se doit de les soutenir. L'action municipale revêt différentes formes.

## Mise à disposition gratuite de locaux

C'est tout d'abord une **mise à disposition gratuite de locaux** qui est la règle. Les salles peuvent être partagées, comme celles du foyer de Montpon, de Montignac, du Saint Eloy, les gymnases. Certaines associations bénéficient à titre gratuit de locaux dédiés et durant la mandature, la politique municipale menée a eu pour objectif de conforter les locaux associatifs. Des mises à disposition de locaux supplémentaires ont été octroyées, les créneaux de salles élargis. La commune a construit des locaux ou équipements sportifs mis à disposition des associations pour que les différentes pratiques sportives se développent dans des conditions optimales. Ainsi figurent dans cet inventaire la **cabane de chasse**, les **terrains couverts de tennis**, la **salle de boxe et le club house**, le **boulophone couvert**, la **salle de danse**. Outre ces constructions de locaux, des rénovations structurantes ont été menées sur les **toitures du gymnase des Massias, du dojo et de la salle d'activité** et un large programme de réhabilitation électrique effectué.

## Soutien matériel aux associations

Les associations ont bénéficié de subventions tout au long du mandat, subventions usuelles de fonctionnement et aussi subventions exceptionnelles venant aider pour une manifestation spécifique, un temps fort... les services sport associations et les services techniques sont en soutien permanent. La politique volontariste s'écrit également dans la mise à disposition gratuite du **chapiteau de Chandos**, des panneaux lumineux, la création d'une page Facebook. Les journées Défi sport et forum des associations ont également la volonté d'offrir une vitrine aux associations et aux bénévoles. Dans ce cadre, la promotion de la médaille d'honneur du bénévolat s'est révélée être la règle. La mise à l'honneur des résultats sportifs est aussi de mise lors du Défi sport saluant ainsi les performances collectives et individuelles.

L'**école des sports** qui est un élément actif de la politique de la commune a été traitée de manière transversale. Le **sport senior** a été mis en place par la commune en relai de l'action menée par le Département. Il s'est étoffé au fil des années et propose des activités diversifiées de boxe adaptée séniors, gym douce, taïchi et yoga, du lundi au vendredi (sauf le mercredi, réservé aux enfants), de manière gratuite et encadrée.

Ce soutien fort au sport qui se manifeste par le nombre des infra structures, salles dédiées, stades et gymnases, subventions, est à souligner pour une commune de moins de 6000 habitants. Il est assez remarquable et marque la volonté politique de développer pour tous l'accès au sport dans la commune.

## **La piscine couverte**

Le 5 mars 2025 le conseil communautaire de la CCIDL se prononçait, après de nombreuses et longues péripéties, définitivement pour la construction d'une piscine couverte à Montpon-Ménestérol. Au terme d'une longue démarche la décision était prise, le plan de financement adopté et l'entreprise pour réaliser l'opération désignée par le jury de concours dans le cadre d'un marché global de performance. Il nous restait à entrer dans la phase opérationnelle de réalisation.

Où en sommes-nous aujourd'hui sur les divers plans : trésorerie de l'opération, permis de construire, opérations préalables au début des travaux ?

### **Financement de la piscine**

Pour le financement, bien que le plan soit sécurisé par les engagements des divers financeurs, la procédure de mobilisation des aides nécessite des opérations administratives relativement complexes. Elles sont engagées et se déroulent normalement selon les procédures définies par les divers financeurs. Elles bénéficient de la compétence remarquable de nos responsables administratifs et techniques qui œuvrent avec engagement et détermination pour la réussite concrète du projet. Il a fallu également rechercher une banque pour un partenariat sécurisant le financement jusqu'au terme de l'opération. Nous avons négocié avec les établissements bancaires financeurs habituels de nos opérations d'investissement qui ont été mis en concurrence : Banque des territoires, Banque postale, Crédit agricole...il s'agit d'un partenariat déterminant pour le bon déroulement de l'opération à la fois pour le volet emprunt et la sécurisation de la trésorerie. Ce point est très important dans la mesure où il existe toujours un décalage dans le temps entre le règlement des entreprises et la perception des subventions des divers financeurs. Ce temps peut être long et se mesure parfois en années. Il est essentiel de trouver un concours bancaire pour sécuriser la trésorerie de la collectivité. Trouver les financements est une chose et garantir les flux financiers en permanence en est une autre. Ces démarches impliquent une compétence administrative et maîtrise financière à la fois des responsables de la collectivité et des élus dont l'expérience du montage de ces opérations est essentielle. Aujourd'hui pour les uns comme pour les autres ces conditions sont remplies... mais aucun amateurisme n'est permis. Les risques pour la collectivité existent si l'un des maillons se révélait faible.

## **Programme du chantier**

L'opération va se dérouler sur 3 ans 2025, 2026, 2027 pour un montant de 6,1 millions d'euros hors taxes soit 7,32 millions TTC. Même si un fonds, le FCTVA, rembourse 16,4 % de la TVA il faut commencer par la payer à l'Etat avant son remboursement l'année suivante. Il convient donc de contracter des emprunts pour couvrir à la fois la différence entre le montant à financer et les diverses autres sources de financement : subventions, fonds de concours, autofinancement et le paiement de la TVA avant remboursement soit une somme de 3,12 millions d'euros (à emprunter sur 3 ans). Les études financières ont montré que la collectivité du fait de sa bonne santé financière (plus de 900 000 euros d'autofinancement net annuel) est en mesure de faire face à ces dépenses à la fois du règlement des annuités d'emprunt et de l'autofinancement nécessaire prévu au plan de financement. Toutefois cela impliquera pendant toute la durée de l'opération une vigilance et une rigueur financière exemplaire pour sécuriser les marges d'autofinancement net.

Nous avons essayé d'améliorer le plan de financement en recherchant de nouveaux financeurs susceptibles d'apporter leur concours. Nous avons avec l'aide de la fédération des sports nautiques du Département sollicité l'agence nationale du sport qui est susceptible de nous apporter son soutien à hauteur de 300 000 euros. Cette subvention permettra de diminuer d'autant notre recours à l'emprunt. Le Conseil communautaire a le 19 juin 2025 délibéré dans ce sens en proposant un plan de financement rectificatif.

Il a fallu également déposer la demande de permis de construire qui pour cette opération complexe a nécessité une procédure longue qui a été menée avec compétence par les services techniques qui l'ont obtenue dès le milieu du mois d'Aout.

Parallèlement les opérations préalables à la construction ont pu être réalisées : désignation des bureaux d'étude pour les contrôles techniques et de sécurité (SPS), démolition des bâtiments (préfabriqués, ancienne piscine), préparation du terrain. Désormais rien ne s'opposait au début des travaux. Les ordres de services aux entreprises ont pu être lancés dès le mois d'Octobre. La date prévisionnelle de fin de l'ouvrage est déterminée dans le courant deuxième semestre 2027. Il est difficile de prévoir une échéance exacte dans la mesure où il existe toujours des aléas de chantier.